



Page 3



Page 3



Page 5



Page 6

SOMMAIRE

Élections des 20 et 27 juin 2021.....	3
Espace France Services EMMABÜS.....	3
Vie municipale et actualités.....	3
Vie sportive.....	4
La vie associative.....	5
Budget communal.....	6
Déchets verts.....	8
CALITOM.....	8
Environnement.....	9
Nature.....	9
Solutions du mots croisés.....	9

Mentions légales

Directeur de publication : M. Bernard Borne
Impression : Mairie de Charmé
Mise en page: Robert Claeysens

Membres de la commission Communication :

- Agnès Baudrillart
- Robert Claeysens
- Sylviane Drecq
- Christian Drecq
- Chantal Machet

Mairie de Charmé
5 Route de Ruffec
16140 Charmé
05.45.31.41.61
Courriel: mairiedecharme@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h - 12h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h

Permanence du Maire et des adjoints :

Les mercredis de 10h à 12h
Le deuxième samedi du mois de 10h à 12h
ou sur RDV.



L'été

L'été a fait son plein, son assemblée festive
Nous invite à la liesse et se prête aux vacances
La nuit de la Saint-Jean se donne aux grandes danses
Au solstice de juin, s'est endormie l'eau vive.

L'indigent vient glaner sa javelle chétive
Dans les champs dépouillés des riches abondances
Le ruisseau, au passant, en lutte avec ses tranes
Offre son frais bien-être, à l'ombre de sa rive.

La lune, du grillon, écoute la rengaine
La perdrix ressaisit sa nichée sauve et saine
Quand l'orage tonnant se mesure à l'éclair.

L'école suit le cours, la jeune classe entonne
Car le ciel est grisaille et le soleil moins clair,
Prémices immuables à l'entrée de l'automne.

Yves Barbarit

Le mot du maire

Avec le retour du soleil, une météo qui s'annonce déjà estivale et une épidémie qui semble régresser de façon notable, on se prend à rêver d'un retour prochain à une vie presque « normale » et on a envie de programmer des vacances, des événements familiaux, des moments un peu plus festifs et c'est bien légitime.

Mais n'oublions pas que la situation demeure toujours fragile et veillons à continuer de respecter les mesures barrières afin de ne pas risquer un retour brutal à la situation antérieure.

Bonne lecture

Élections des 20 et 27 juin 2021

Double scrutin

Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin ont ceci de particulier qu'il y aura deux scrutins. Les mesures barrières habituelles seront strictement appliquées. **Veillez, s'il vous plaît, apporter votre stylo.**

Dépouillement

Épidémie ou pas, le dépouillement doit impérativement rester public. Le président du bureau de vote est toutefois autorisé à limiter le nombre d'électeurs qui peuvent assister au dépouillement afin que les distances de sécurité (1,5 m) soient respectées. Le président pourra, dans ce cas, organiser une rotation des membres du public présents.

Espace France Services EMMABÜS

Emmaüs-Ruffec met en place un Espace France Service Itinérant :

- Un service de proximité pour tous les usagers
- Un accompagnement, par deux employés, pour vos démarches auprès des organismes partenaires : CPAM, Mission Locale, CAF, MSA, CARSAT, Pôle Emploi.
- Une permanence deux fois par mois au cœur du village dans un véhicule itinérant.

La commune de Charmé est partenaire de ce dispositif qui sera présent :

A Charmé : De 9H30 – 12H30 et de 13H30 – 15H30 les semaines impaires (1ère et 3ème semaines du mois).

A Tusson : De 9H30 – 12H30 et de 13H30 – 15H30 les semaines paires. (2èmes et 4èmes semaines du mois).

Ce service devrait être déployé dès le 1er juillet 2021, après l'audit d'Emmaüs par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Vie municipale et actualités

Cérémonie de la commémoration du 8 mai



Ce 8 mai 2021, la commémoration de la fin de la 2ème guerre mondiale s'est déroulée en l'absence de la population, en raison des consignes sanitaires, le dépôt de gerbe, l'appel des morts, la minute de silence et la Marseillaise se sont succédé.

La fibre optique à Charmé

Le raccordement est la dernière étape de déploiement du réseau avant de bénéficier de la puissance de la fibre. Il consiste à tirer un câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau public situé dans la rue, à proximité du bâtiment à raccorder, et la prise optique qui est installée l'intérieur de l'habitation ou du local professionnel. L'équipement de l'opérateur sera ensuite branché sur la prise optique.

Les intéressés pourront prendre connaissance du document édité par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (www.nathd.fr), fort bien conçu, qui explique les différentes étapes.

Ce document sera affiché en mairie et à l'agence postale pour les personnes ne possédant pas d'accès internet.

L'école

Un travail éducatif a été réalisé par les enfants de l'école lors de la matinée de plantation d'arbres fruitiers. Ce travail est exposé dans le hall de la mairie ou consultable sur le site internet sous la rubrique "Nature".

Parc photovoltaïque

La société Urbasolar a présenté au Conseil Municipal le projet « La Tranche » d'implantation d'un parc photovoltaïque sur des terrains privés et un petit chemin communal.

Entretien des arbres et des haies

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

Accueil des nouveaux propriétaires et locataires.

Les nouveaux arrivants dans la commune sont cordialement invités à se présenter en mairie.

La bibliothèque municipale

La commune a en projet de relancer la bibliothèque. Les bénévoles intéressés sont invités à se faire connaître.

Épicerie – Salon de thé - Distributeur

Le résultat du sondage effectué dans le précédent numéro est présenté ci-dessous :

- 18 votes favorables à l'implantation d'une épicerie seule.
- 4 votes en faveur d'un distributeur de pains.
- 3 votes favorables à l'implantation d'une épicerie et d'un distributeur de pains.
- 1 vote en faveur de l'implantation d'une boulangerie.

Le sondage n'ayant recueilli que 26 réponses, le projet est abandonné.

Vie sportive



Le Tour du Pays d'Aigre (Charente) change de date. Prévus le 11 avril, l'épreuve Toutes Catégories a été repositionnée au calendrier le samedi 7 août prochain en raison du contexte sanitaire, annonce www.Sudgirondecyclisme.fr.

La vie associative



La société de chasse "La Charmante"

Malgré le confinement, l'année s'est très bien déroulée. Nous avons lâché le gibier comme prévu. Le repas de chasse annuel est prévu 10 juillet 2021 au stade de Charmé.

Au menu : Sanglier à la broche.

Ce sera, à n'en pas douter, comme d'habitude une journée de convivialité.

Cordialement, le Président.



Les Croq'Sentiers

Si les sorties avaient repris en janvier, avec des précautions sévères: par petits groupes de 6, espacés sur le trajet... le 3ème confinement avec ses restrictions de 10km puis de 30km a interrompu nos belles balades !

La reprise depuis début mai a été accueillie avec enthousiasme ! Jusqu'à 25 participants certains jours ! toujours avec les consignes sanitaires....

Nous nous retrouvons toujours avec grand plaisir et avec le sentiment que ces sorties répondent vraiment à un besoin salubre encore plus ressenti chez les amis Rando-santé. Le démarrage parfois demande un effort vite compensé par le bonheur de se retrouver d'échanger et d'admirer notre nature si belle au printemps. Prévu en 2020 et reporté pour problème de COVID, notre projet de séjour près des sources de la Loire, aux ESTABLES – 43 -, va pouvoir se réaliser. 19 Croq'Sentiers seront du voyage du 12 au 19 juin prochain. Un reportage photo sera publié sur le site internet de la commune.

Par n'importe quel temps nous sortons ; cet hiver, certains chemins étaient bien détremés... Bien chaussés, bien couverts, la santé reste bonne et la bonne humeur est constante !



Le Comité des fêtes

En raison des mesures de restrictions sanitaires, les activités du comité des fêtes se sont arrêtées l'année dernière.

La levée partielle de ces restrictions est malheureusement intervenue trop tard pour pouvoir organiser la brocante à la date proposée du 20 juin. Mais rendez-vous au stade l'année

prochaine!

Nous espérons également, si les circonstances le permettent, pouvoir organiser le pique-nique du village le dimanche 1er août. Mais cela reste à confirmer

Nous espérons voir de nouveaux visages rejoindre le comité cette année. Si vous souhaitez faire partie de notre équipe, veuillez vous inscrire par e-mail à comitedf16@gmail.com ou par téléphone à la mairie.



E.S Beaux-Pins

Après une saison 2019/2020 stoppée net par le premier confinement lié à la COVID 19 à la mi-mars, nous laissant sur une 5^{ème} place en championnat et sur un quart de finale en coupe district, nous avons pu entamer la saison 2020/2021 par 4 matchs, avant que le district et la ligue de football statuent d'une année blanche pour notre championnat et de nombreux autres, suite à un 2^{ème}

confinement imposé par notre gouvernement. Celui-ci prenant fin le 9 juin, nous pouvons désormais pratiquer, en respectant les gestes barrières, notre sport favori et fouler enfin les terrains de foot qui nous ont tant manqués...

le bureau du club de l' ES.Beaux-Pins vous informe qu'il organise son Assemblée Générale annuelle pour préparer la saison 2021/2022 le dimanche 27 juin à 10h30 au stade de Charmé.

Si certains sont intéressés pour nous rejoindre sur le terrain ou dans le bureau, vous êtes les bienvenus...

Dans l'attente de pouvoir se croiser sur les terrains ou à nos manifestations,

Sportivement, le Président.

Budget communal

Le conseil municipal a consacré sa réunion du 8 avril dernier principalement au vote du budget de la commune.

Pas d'augmentation des taux d'imposition. Le maire a proposé le maintien des taux sur leur base de 2020, proposition adoptée. Pour compenser la disparition de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur le bâti est désormais transférée aux communes.

Budget de l'école.

- Recettes : 51 114,42€
- Dépenses : 47 752,77€
- Excédent pour 2020: 3 361,65€
- Excédent cumulé avec les années précédentes: 17 345,40€.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. La prévision budgétaire globale pour 2021 s'équilibre à 66 726€ avec une subvention de la commune de 40 000€.

Comptes et budget prévisionnel votés à l'unanimité.

Budget de la commune. Les comptes administratifs 2020 ont été approuvés :

Section d'investissement

- Recettes : 100 585,47€
- Dépenses : 153 674,44€
- Déficit : 53 088,97€

Résultat :

- Excédents précédents : 71 908,59€ - 53 088,97€ = 18 819,62€
- Restes à réaliser : Recettes : 38 052,04€ Dépenses : 87 215,81€ Résultat : - 49 163,77€
- Besoin de financement pour 2021 : 18 819,62€ - 49 163,77€ = - 30 344,15€

Section de fonctionnement

- Recettes : 301 113,18€
- Dépenses : 231 147,66€
- Excédent : 69 965,52€

Résultat :

- Excédents précédents : 244 750,87€ + 69 965,52€ = 314 716,39€
- Excédent reporté : 314 716,39€ - 30 344,15€ = 284 372,24€

Prévisions budgétaires 2021

- Budget d'investissement équilibré à 159 796€
- Budget de fonctionnement équilibré à 564 022€ (Des lignes étant surdimensionnées pour absorber l'excédent).

Subventions communales votées à l'unanimité.

Subventions de fonctionnement aux associations pour un total de 2 354€, dont 150€ pour chaque association communale, qui aura répondu aux demandes de renseignements.

Caisse des écoles : 40 000€.

Investissements

Futurs

- Travaux de voirie, dans le cadre du FDAC, dans la rue Traversière, la rue Haute et ses impasses.
- Acquisition prochaine d'un photocopieur pour l'école.

Réalisés

- Un défibrillateur automatisé externe (D.A.E.) a été installé à l'entrée de la Salle des Fêtes.
- Pose d'un éclairage public dans la rue Haute.

Histoire

Un cimetière du Moyen Age



Quelques sépultures de notre cimetière datent de cette époque. Nous en trouvons de plusieurs sortes : plates pour les plus anciennes et pyramidales. Certaines sont sculptées avec des croix, encore bien visibles sur la photo comme ici à Charmé.

Le "cimetière des chevaliers" à Ligné, aurait également des tombeaux provenant de Charmé. Plusieurs motifs sont aussi apparents comme des étendards, des bannières ou des objets de la vie quotidienne : des pièces de charrue ou une équerre.

Pour commencer notre rencontre avec la période médiévale, un bref retour, sur le Haut Moyen Age, époque haute en couleurs, s'impose.

Ce moment de l'histoire qui s'étend de la fin du V^{ème} siècle de notre ère jusqu'au milieu du VII^{ème} siècle est notamment connu grâce aux écrits de Grégoire de Tours, évêque gallo-romain, auteur de *l'Histoire des Francs*. Les mérovingiens tiennent leur nom de Mérovée, l'ancêtre semi-mythique de Clovis.

Le roi des Francs, après maintes batailles, établit sa capitale à Soissons et occupe toute la Gaule, jusqu'à la Loire. Le moment le plus marquant de son règne est très certainement son baptême (vers 496). La légende raconte qu'une colombe aurait apporté une fiole contenant une huile sacrée à l'évêque Rémi de Reims, futur saint Rémi, pour oindre le front de Clovis. Plusieurs milliers de ses guerriers sont baptisés en même temps que lui, ce qui lui vaut le soutien du puissant épiscopat gallo-romain. En 500, il bat Théodoric et impose un tribut aux Burgondes. Pour notre région Aquitaine, alors sous les wisigoths, le roi Alaric II est vaincu et tué lors de la bataille de Vouillé en 507.

Après la mort de Clovis en 511, ses quatre fils Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire se partagent le royaume. L'Aquitaine est partagée entre les quatre en raison des troubles et des révoltes. Il s'en suivra une longue période de guerres, entre 570 et 613. Parmi les personnages qui jouèrent un rôle de premier plan dans ces guerres fratricides, deux s'en détachent: Frédégonde et Brunehaut (ou Brunehilde). Elles sont belles-sœurs, aussi belles et intelligentes l'une que l'autre, mais se vouent une haine féroce. Brunehaut est une princesse wisigothe instruite et cultivée. Frédégonde est une suivante de la reine Audovère ambitieuse et féroce.

En 565, grâce à un stratagème diabolique, elle force le roi Childéric à répudier son épouse, espérant prendre sa place dans le lit royal. Raté ! En 568, le roi épouse Galswinthe, la sœur de Brunehaut. L'année même de leur mariage, le roi ne pouvant répudier son épouse au risque de perdre la dot, il charge un esclave de l'étrangler afin de pouvoir, enfin, épouser Frédégonde après quelques jours de veuvage. Ce meurtre déclenche la faide royale, une sorte de vendetta qui était souvent le résultat d'un verdict rendu par les juges locaux. Que la fête commence !

En 575, Sigebert Ier, roi d'Austrasie gêne. Elle envoie deux hauts aristocrates (Leudes) lui faire avaler son bulletin de naissance, comme aurait dit Audiard. Puis en 577, c'est au tour de Mérovée, fils d'Audovère, d'être poignardé sur ordre de Frédégonde. En 580, C'est Audovère et deux de ses fils qui seront poursuivis et mis à mort sur ordre de Frédégonde. Quant à la princesse Basina, elle fut violée par les hommes de sa belle-mère afin d'être écartée de la succession royale. Elle finira cloîtrée au monastère Sainte-Croix de Poitiers.

En 586, Frédégonde est en disgrâce. Elle est écartée du pouvoir et envoyée à Rouen, sous la surveillance de l'évêque Prétextat. Le jour de Pâques de la même année, en pleine messe dominicale, elle le fait poignarder au pied de l'autel par un serf qui aurait touché 100 sous d'or pour sa sale besogne. Comme il ne meurt pas tout de suite, Frédégonde se rend à son chevet pour proposer l'aide de ses médecins, mais surtout pour assister à son trépas. Madame est trop bonne.

Elle n'eut pas que des succès dans ses agissements coupables. Un jour de 585, sa fille Rigonte qui menait une vie de débauche, se dispute avec sa mère parce qu'elle n'avait jamais pu hériter un seul trésor de son père. Frédégonde l'invite alors à se servir de l'or qui était dans un grand coffre. À peine Rigonte se penche-t-elle pour se servir que Frédégonde referme sur elle le lourd couvercle du coffre afin de l'étouffer. Mais les serviteurs alertés par les cris, accourent à temps pour la sauver.

Elle ne parvint jamais à tuer Brunehaut et regretta de ne jamais l'avoir fait. C'est son fils qui se chargera du boulot seize ans après la mort de sa mère. Après ce parcours de vie jonché de cadavres, elle s'éteint tranquillement, dans son lit, à Paris le 8 décembre 597, à l'âge d'environ 52 ans. Elle était parvenue à garder jusqu'à cet âge toute sa grâce et sa beauté. Elle fut inhumée à l'église de Saint-Vincent, future église de Saint-Germain-des-Prés. Le dernier mérovingien à exercer le pouvoir personnellement est le fils de Clotaire II, Dagobert Ier (629-639).

Déchets verts

Brûler des déchets verts : c'est interdit toute l'année, c'est mauvais pour l'environnement et c'est risqué pour les sapeurs pompiers susceptibles d'intervenir en grand nombre !

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations, sont considérés comme des déchets ménagers. Leur élimination par brûlage est par conséquent interdite sur l'ensemble du territoire de la Charente.

Le brûlage à l'air libre est source de risque important d'incendie comme ont pu encore le constater les pompiers mobilisés le 24 mars à Yvrac et le 26 mars à Saint-Saturnin sur des feux très vite circonscrits mais nécessitant des moyens importants s'ils venaient à se propager.

La préfecture rappelle en outre que le non-respect de cette interdiction expose les contrevenants à une amende de 3e classe pouvant s'élever à 450 €.

Cas particuliers

Des dérogations limitées peuvent être accordées par les services de l'État, notamment pour la destruction de déchets verts parasités ou malades qui doivent être éliminés de façon à éviter toute dispersion du parasite ou de la maladie en question, ou dans le cadre de la gestion forestière, de résidus agricoles, de travaux ou de prévention des incendies.

Que faire de ses déchets verts ?

Selon leur nature et leur volume, les déchets verts peuvent :

- être déposés en déchetterie, selon les modalités applicables à chaque structure (plus d'informations sur <http://www.pluspropremaville.fr/> ou sur <https://www.calitom.com/fr>) ;
- être valorisés via des solutions simples et peu coûteuses comme le compostage ou le paillage :
 - pour le compostage, la tonte de pelouse et le feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes, pour produire directement un engrais naturel et de qualité,
 - pour le paillage, feuilles mortes, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées, résidus de jardin peuvent être disposés au pied des plantes et arbustes. Cela permet de nourrir et de conserver l'humidité des sols, de protéger du gel les végétaux fragiles et évite la pousse des mauvaises herbes.

CALITOM

La propreté, c'est CALITOM..... Le civisme, c'est nous !

Dans un contexte d'augmentation sans précédent de la fiscalité nationale sur les déchets résiduels (sac noir), il est capital que chaque citoyen charentais s'empare de l'enjeu essentiel qui est de faire subir une stricte cure d'amaigrissement à sa poubelle noire !

Bien évidemment, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Il existe d'ailleurs de nombreuses actions qui permettent d'éviter la production de déchets. Composter ses biodéchets à la maison, mettre un stop-pub sur sa boîte aux lettres, ou encore réfléchir à son mode de consommation (éviter les produits sur emballés, proscrire les produits à usage unique, préférer les achats en vrac, etc...).

A ce propos, savez-vous que la récente « Loi anti-gaspillage » entrée en application depuis le 1er janvier dernier précise que « Tout consommateur peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté » ?

Mais nous ne sommes pas dans un monde « parfait » et il nous restera encore longtemps des emballages et des papiers à la maison. Il est impératif de les trier ! Sachez que chaque fois qu'une tonne de déchets recyclables n'est pas triée et donc qu'elle est placée dans un sac noir qui va être enfoui, c'est un surcoût financier de 210 € pour la collectivité et un impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues.

Même si la Charente est bonne élève au niveau du tri des déchets sur la région Nouvelle-Aquitaine, notre sac noir est aujourd'hui encore composé à 26% de déchets qui auraient pourtant pu être triés.

A l'échelle du département, cette perte se chiffre à environ 3,5 millions € et elle nous impactera directement dans le coût de nos impôts locaux.

Réduire ses déchets, mieux les trier, c'est donc aussi éviter une hausse trop importante des coûts.

Rappel : Les conteneurs et les sacs poubelle doivent être sortis la veille de la collecte, et ne pas rester à l'extérieur pour des raisons d'hygiène et d'esthétique.

Environnement



Ne jetez **JAMAIS** vos piles et batteries usagées aux ordures !

Afin d'en favoriser l'élimination, la commune a décidé d'installer des points de collecte au plus près des usagers.

A l'agence postale, à la mairie et à l'école, vous pourrez trouver des cubes en carton (recyclé, bien sûr 😊) dans lesquels vous pourrez déposer ces éléments extrêmement polluants. **Le mercure d'une pile bouton usagée peut par exemple contaminer 400 L d'eau ou 1 m³ de terre pendant 50 ans.**

Nature



Le site des Couradeaux, situé sur les communes de Charmé, Courcôme et Salles-de-Villefagnan a été inscrit comme Espace Naturel Sensible (ENS) .

Cette inscription, par le département, a pour double objectif: la protection et la valorisation du patrimoine naturel ainsi que l'aménagement et l'ouverture au public des sites à des fins pédagogiques.

Solutions du mots croisés

1: Bourgeons

2: Crocus

3: Hirondelle

4: Hiver

5: Vivaldi

6: Saison

7: Dégel

8: Mars

9: Equinoxe

10 : Cerisier

11 : Sève

12 : Spring

13 : Renouveau

14 : Germinal

Pan sur les doigts : La définition 1 aurait du être "Deviendront boutons floraux" puisque la solution "bourgeons" est au pluriel.

Le coupable a été identifié et sévèrement puni 😊 **Merci au lecteur vigilant.**

Nomination de référents de quartier

Vous constatez des problèmes ou incidents nécessitant d'être portés à la connaissance de la municipalité, tels que : Travaux en cours non signalés, voies communales endommagées, éclairage public défectueux, dépôt sauvage, détritiques sur la voie publique, obstacle masquant la visibilité routière, des végétaux empêchant l'usage des trottoirs, etc....

La commune envisage de nommer des référents de quartier, auxquels vous pourrez signaler ces incidents.

Les quartiers sont : Le Roussillon, Les Inchauds, Moussac, Husson, Puymartreau, Combret, Le Pontil, Le Peu, Bellicou, Le Bourg, Puybonnet.

Les personnes intéressées pour assurer ce rôle, peuvent se faire connaître:

- Par téléphone au 05.45.31.41.61
- Par e mail : mairiedecharme@orange.fr
- ou en utilisant le formulaire de contact du site internet.